

Semaine mondiale de l'allaitement maternel

Autour de bébé

Concilier allaitement et travail : agir en faveur des parents !

MARDI 10 OCTOBRE 2023

9h - 11h à Briord
Salle des fêtes de Briord

MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

9h - 12h à Lagnieu
Centre de secours de Lagnieu



Entrée libre et gratuite

AIN⁰¹
le Département



ATELIERS

SALLE DES FÊTES DE BRIORD

320 rue de la salle des fêtes
01470 Briord

04 74 40 19 30

secretariat.cds.lagnieu@ain.fr

MARDI 10 OCTOBRE 2023

9h - 11h

Retour à l'emploi et Parentalité – Une levée des freins liés aux modes de garde

Action menée par le CDS de Lagnieu dans le cadre des Mardis de l'Emploi, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, Pôle Emploi et la Mission locale.

CENTRE DE SECOURS DE LAGNIEU

Allée des sports
01150 Lagnieu

04 74 40 19 30

secretariat.cds.lagnieu@ain.fr

MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

9h - 12h

Comment réagir face à des situations de la vie quotidienne et en cas d'accidents domestiques ?

Atelier animé par les pompiers du Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain.

Avec la participation des professionnels et puéricultrices du Centre Départemental de la Solidarité de Lagnieu

« Le Département mène une politique volontariste et ambitieuse en faveur des familles aindinoises. Au travers du Plan Enfance 01 ou de notre responsabilité au regard de la Protection Maternelle et Infantile, nous nous tenons aux côtés des parents et des enfants de l'Ain. L'allaitement maternel est une pratique intime, dont le choix revient aux mères. C'est un droit à protéger et à encourager car il s'agit aussi de santé. Ce choix dans la maternité reste un choix. Il s'agit donc de permettre à celles qui allaitent de le faire dans de bonnes conditions pour elles-mêmes et pour leur enfant. Le Département accompagne, aide et informe les mères en respectant scrupuleusement les souhaits et les convictions de chacune.



Hélène Bertrand-Maréchal
Vice-présidente du Département de l'Ain
déléguée à l'enfance et à la famille

AIN⁰¹
le Département